

BRÈVE HISTOIRE DE LA LITURGIE AUX XXe ET XXIe SIECLES

- 20 novembre 1947 Pie XII publie l'encyclique « Mediator Dei », texte majeur sur la liturgie et base des travaux qui seront menés ultérieurement lors de Vatican II.
- 1948 Pie XII crée une commission chargée de travailler sur une « réforme liturgique générale ».
- 1950 - 1954 Le P. Ferdinand Portier organise, pour tout le diocèse de Strasbourg, des sessions de formation à l'interprétation du chant grégorien.
- 25 décembre 1955 Pie XII publie la lettre « Musicam sacram disciplina » sur le chant liturgique et la musique sacrée.
- 11 octobre 1962 Jean XXIII ouvre le second concile du Vatican, plus de 90 ans après Vatican I.
- 4 décembre 1963 Paul VI promulgue la constitution « Sacrosanctum Concilium » sur la liturgie.
- 24 octobre 1964 Paul VI appelle l'académicien Jean Guilton au Vatican pour lui faire part de son inquiétude quant à la façon dont on comprend et applique les décisions conciliaires en France. Le pape souhaite avoir l'avis de Jean Guilton afin de pouvoir corriger des erreurs qui deviennent des habitudes.
- 8 décembre 1965 Clôture du concile Vatican II.
- 1966 Début de l'abandon de la messe en latin et du chant grégorien dans les diocèses de France. Multiplication des célébrations liturgiques aléatoires et novatrices abusivement présentées comme conformes à ce qu'a voulu Vatican II. Peu à peu, ces célébrations plus ou moins improvisées et généralement désacralisées deviennent des « normes » aux yeux des pratiquants.
- 15 Novembre 1966 Jacques Maritain parle d'une « crise grave » dans l'Église qui a sa source dans un néo-modernisme agenouillé devant le monde.
- 5 mars 1967 Instruction « Musicam sacram » touchant à la musique sacrée dans la liturgie. Aucun écho auprès de l'épiscopat français.
- 1968 Révolution sociale conduisant à faire glisser à gauche la partie la plus influente du clergé : celle qui conteste toute forme d'autorité et remet en cause tout ce qui se rapporte à la tradition culturelle et artistique de l'Église catholique.
- 18 mai 1968 Le P. de Lubac déclare qu' « il est urgent de redresser la situation de la désacralisation. »
- 3 avril 1969 Des groupes se réclamant abusivement de Vatican II pour imposer leurs vues provoquent des divisions dans de nombreux diocèses.
- 30 novembre 1969 Paul VI ordonne l'entrée en vigueur des prescriptions liturgiques établies à la suite de Vatican II.

Automne mouvementé : les membres les plus influents du clergé bafouent les règles liturgiques et les « célébrations expérimentales » ou « évolutives », toutes illégitimes, se multiplient partout.

- 1970 Rupture de la transmission d'une génération à l'autre des valeurs de l'Église ; abandon de la messe chantée en grégorien. Aux Pays-Bas, les expériences liturgiques les plus farfelues se multiplient et servent de modèles. Sur l'anarchie liturgique vient se greffer une théologie douteuse doublée d'une morale laxiste.
- 24 juin 1972 Publication de l' « Ordo cantus missae » destiné au chant de la messe restaurée à la suite de Vatican II. Silence de l'épiscopat.
- 29 juin 1972 Paul VI déclare que « les fumées de Satan ont envahi le temple de Dieu. »
- Avril 1974 Paul VI fait envoyer aux évêques du monde entier le livret « Iubilate Deo » donnant le minimum de pièces grégoriennes que les fidèles doivent connaître et utiliser lors des célébrations liturgiques. Il est demandé à chaque évêque d'en faire des copies qui devront être diffusées dans les paroisses. En France, les évêques font aussitôt disparaître le livret.
- 11 décembre 1974 Lors d'un séjour qu'il fait à Rome, le T. R. Dom Prou, Abbé de Solesmes, est reçu en audience par Paul VI. Ce dernier, qui connaît très bien l'amour que les bénédictins de Solesmes portent à la liturgie ainsi que leur sens de l'obéissance, lui demande de « tout faire pour sauver le chant grégorien et la liturgie ». Par la suite, le pape réitérera à cinq reprises sa requête en écrivant même : « Je vous supplie de tout faire pour sauver le chant grégorien. »
- 1980 La liturgie de l'Église cesse d'être enseignée dans les séminaires français. Les candidats au sacerdoce sont invités - ou plutôt contraints - à imaginer des nouvelles façons de célébrer l'Eucharistie et à composer des prières eucharistiques. Le chant grégorien est interdit. Les prières eucharistiques dites « sauvages » se multiplient et se diffusent. Les séminaristes qui tiennent à respecter la liturgie voient leur ordination diaconale ou sacerdotale être repoussée « sine die ».
- 30 juin 1988 Mgr Lefebvre sacre des évêques de façon illégitime. Le prélat est excommunié par le fait-même (Cf. Code de Droit canonique).
- 2 juillet 1988 Suite à la « crise lefevrisme » Jean-Paul II publie le Motu proprio « Ecclesia Dei adflicta ». N.B. le mot « adflicta » a toute son importance : il indique que le Motu proprio n'est pas promulgué dans un contexte de sérénité.
- 8 octobre 1988 Lors d'un voyage en Alsace, Jean-Paul II, dans l'homélie qu'il donne à la cathédrale de Strasbourg, demande aux fidèles de « respecter le trésor liturgique de l'Église ». Son souhait restera lettre morte en Alsace comme ailleurs.
- 19 janvier 2001 Chirographe de Jean-Paul II à l'occasion du centenaire du Motu proprio de Pie X « Tra le sollicitudine » sur la musique sacrée.

- 2002 Publication d'une nouvelle édition du Missel romain restauré à la suite de Vatican II.
- 22 février 2007 Benoît XVI fait publier l'exhortation post-synodale « Sacramentum caritatis » qui résume ce que qu'est la liturgie et indique comment elle doit être mise en oeuvre. Le document restera - comme souvent - lettre morte dans les diocèses de France.
- 11 février 2013 Benoît XVI annonce sa démission en tant que pape. Il avait succédé à Jean-Paul II après avoir travaillé à ses côtés en tant que Préfet de la Congrégation pour la doctrine de la Foi.
- 2016 Le pape François dit son admiration pour l'oeuvre de Martin Luther, autorise les couples vivant en concubinage à recevoir la communion eucharistique, convoque un synode sur l'Amazonie sur la base duquel il soulève la question du célibat sacerdotal.
Pendant ce temps, en Allemagne, se déroule un « chemin synodal » qui, bénéficiant de l'autorité de certains évêques et profitant du silence du pape François, entend faire pression pour transformer l'Église catholique en un groupement de communautés informelles unies autour de principes doctrinaux minimalistes et pouvant varier à l'infini selon les circonstances.
- 2017 Dans plusieurs pays de vieille chrétienté, les églises se vident : la pratique dominicale s'effondre ; le nombre des ordinations sacerdotales poursuit sa baisse tandis que nombre de liturgies paroissiales sont élaborées sur la base d'un sentimentalisme sans aucun rapport avec la célébration de la foi. Certains jeunes catholiques préfèrent la liturgie d'avant Vatican II à la liturgie restaurée à la suite du Concile qu'ils n'ont jamais eu l'occasion de voir être célébrée comme l'Église le demande.
- 2018 et ss. Des scandales d'ordre moral secouent l'Église : on découvre qu'un certain nombre de prêtres et de prélats influents sont actifs au sein de réseaux ou de noyaux homosexuels. Dans le sillage de ce qu'avait fait Benoît XVI, le pape François lance des enquêtes visant à connaître les tenants et les aboutissants de ces réseaux. Pendant ce temps, en Allemagne, le synode se poursuit, menant l'Église catholique locale à adopter des positions ultra-libérales sur des questions doctrinales et morales. Plusieurs théologiens parlent désormais d'une Église en état de schisme.
- 16 juillet 2021 Le pape François publie le Motu proprio « Traditionis custodes » qui modifie les dispositions du Motu proprio « Summorum pontificum » du pape Benoît XVI (voir plus haut) concernant l'utilisation des livres liturgiques publiés antérieurement au concile Vatican II.